

ENTRE :

SYNDICAT DES CHARGÉ-E-S DE COURS À
L'ÉDUCATION AUX ADULTES DE
L'UNIVERSITÉ CONCORDIA
(Ci-après « *le Syndicat* »)

ET :

UNIVERSITÉ CONCORDIA
(Ci-après « *l'Université* »)

MODIFICATIONS DE LA CLAUSE 25.01 DE LA CONVENTION COLLECTIVE

- Considérant** les taux horaires et ajustements potentiels prévus à la clause 25.01 de la présente convention collective ;
- Considérant** l'engagement des Parties à l'excellence dans la poursuite des objectifs du Centre de l'Éducation Permanente ;
- Considérant** la volonté des Parties de renégocier de bonne foi les taux horaires ;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente ;
2. Les taux horaires de l'année académique 2012 correspondront au taux horaire de l'année académique 2011 avec une majoration de deux (2%) pourcent. Une majoration de deux (2%) pourcent sera également appliquée subséquentement aux années académiques 2013 et 2014;
3. L'Université paiera la rétroactivité découlant de l'application du paragraphe 2 ci-haut aux personnes chargées de cours concernées dans les soixante (60) jours ouvrables de la signature de la présente entente;
4. En considération de ce qui précède, la clause 25.01 de la convention collective est remplacée par la clause suivante :

Les taux de salaire applicables au 7 septembre de chaque année académique sont les suivants :

Unit	Taux horaire par année académique							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Cours intensifs d'anglais	83,90\$	85,58\$	87,29\$	87,73\$	88,39\$	90,16\$	91,96\$	93,80\$
Tout autre cours intensif	76,44\$	77,97\$	79,53\$	79,93\$	80,53\$	82,14\$	83,78\$	85,46\$
Tout cours non-intensif	70,15\$	71,55\$	72,98\$	73,34\$	73,89\$	75,37\$	76,88\$	78,42\$
Tâches connexes à l'enseignement	40,69\$	41,50\$	42,33\$	42,54\$	42,86\$	43,72\$	44,59\$	45,48\$

5. Les taux horaires présentés au paragraphe 4 ci-haut entreront en vigueur à la session d'hiver 2015;
6. La présente lettre d'entente constitue une modification au sens de l'article 72 du Code du travail du Québec à la convention collective en vigueur jusqu'au 6 septembre 2015.

En foi de quoi, les parties ont signé à Montréal, Québec, ce 20^e jour du mois de Janvier 2015 :

Pour l'Université



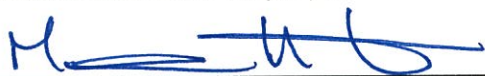
Brian Lewis
Doyen, Centre de l'Éducation Permanente



John Dickson
Directeur par intérim, Centre de
l'éducation permanente



Carolina Willsher *associée*
Vice-Présidente, Relations de travail et
relations avec les employés



Maxime Tétreault
Chef de service, Relations de travail et
relations avec les employés

Pour le Syndicat



Marylee Wholey
Présidente



Perry Shearwood
Vice-Président, convention collective